

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Arts de la scène</b>	<b>198</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Traité de fonctionnement sur l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le régime cadre exempté SA 42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine,
- VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 27 septembre 2019 approuvant le règlement d'intervention Avignon,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités
- ENTENDU** les interventions de Jean GOYCHMAN, Denis LA MACHE, Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Laurence GARNIER

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au budget primitif 2020 d'une dotation de 6 792 000 € d'autorisations d'engagement et de 6 792 000 € de crédits de paiement en fonctionnement et une dotation de 40 000 € d'autorisations de programme et de 40 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 198 : "Arts de la scène".

**APPROUVE**

le règlement d'intervention modifié "Aide à la création spectacle vivant" présenté en annexe 1 ;

**APPROUVE**

les modifications de l'avenant type d'aide à la création présenté en annexe 2 ;

**APPROUVE**

le règlement d'intervention modifié "Aide à la production mutualisée" présenté en annexe 3 ;

**APPROUVE**

la charte modifiée du dispositif Voisinages présentée en annexe 4 ;

**AFFECTE**

365 000 € d'autorisations d'engagement et 40 000 € d'autorisations de programme pour la prise en charge des dépenses relatives à l'opération de la Région des Pays de la Loire au festival d'Avignon ;

**APPROUVE**

le règlement d'intervention modifié "Avis de tournées" présenté en annexe 5 ;

**APPROUVE**

les modifications de la convention type d'aide triennale aux compagnies et ensembles musicaux, présentée en annexe 6, de la convention type d'aide annuelle aux compagnies et ensembles musicaux, présentée en annexe 7 et de la convention type d'exécution, présentée en annexe 8 ;

**APPROUVE**

les modifications de la convention type relative au subventionnement des scènes nationales, présentée en annexe 9 ;

**APPROUVE**

les modifications de la convention type d'aide relative au subventionnement des scènes conventionnées et des lieux de diffusion de rayonnement régional présentée en annexe 10 ;

**APPROUVE**

les modifications de la convention type d'aide relative au subventionnement des scènes de musiques actuelles présentée en annexe 11 ;

**APPROUVE**

les modifications de la convention type d'aide relative au subventionnement des grands équipements présentée en annexe 12 ;

**APPROUVE**

le règlement d'intervention modifié " Festivals et manifestations de spectacle vivant de rayonnement régional ou national" présenté en annexe 13 ;

**APPROUVE**

les modifications de la convention type relative au subventionnement des manifestations culturelles de spectacle vivant (organisme public ou privé) présentée en annexe 14 ;

**APPROUVE**

le règlement d'intervention modifié "Aide aux développeurs d'artistes de musiques actuelles" présenté en annexe 15 ;

**AUTORISE**

pour l'ensemble des règlements d'intervention et conventions présentés dans ce rapport, la dérogation à l'article n° 12 des règles d'attribution des aides régionales et à l'article 13 des pièces justificatives pour le versement des aides du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 ;

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Pascale DEBORD absente lors du vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs